

Adresse du tribunal du district de Semur (Côte-d'Or), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du tribunal du district de Semur (Côte-d'Or), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 272;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21468\\_t1\\_0272\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21468_t1_0272_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité, Révolution.

Citoyens Représentans

Nous venons avec tous les bons françois, vous exprimer la douce sensation qu'a produit dans nos ames la lecture de votre adresse du 18 de ce mois. Elle nous affecte d'autant plus agréablement que nous y trouvons les principes et les sentimens qui n'ont cessé de nous animer en dépit de l'audacieuse témérité des intrigans, dont le but étoit de détruire le regne de la vertu pour y substituer celui du désordre et de tous les vices.

Pères de la Patrie! consolidez votre ouvrage, achevez d'anéantir ce système de terreur et de sang que de prétendus patriotes, que des dominateurs ambitieux et turbulens avoient enfanté, comme devant, suivant eux, servir de base à notre liberté, mais qui dans le fait ne devoit être que le fondement de leur tyrannie.

Maintenez le Gouvernement Révolutionnaire, c'est le sauveur de la chose publique, il sera toujours notre boussole, comme votre adresse sera notre guide.

Nous vous l'assurons, Citoyens Représentans, et vous pouvez vous en rapporter avec confiance à une assemblée d'hommes probes et ingenus, nous n'aurons jamais d'autre point central que la Convention nationale, nous ne reconnoissons en aucun tems d'autre puissance que la sienne et ne suivrons d'autres loix que celles émanées de son sein.

Nous puiserons dans votre adresse ces leçons d'équité impartiale qui sait distinguer l'erreur d'avec le crime. Nous nous en pénétrons, nous en pénétrons de même nos administrés en donnant la plus grande publicité à cette production sublime, dont le moindre effet sera de rallier tous les vrais républicains à la Convention nationale, de ranimer leur force et leur courage pour repousser les atteintes que de perfides agitateurs voudroient porter à la liberté.

Vive la République, vive la Convention.

*Suivent 31 signatures  
dont celle de l'agent national.*

*j*

*[Les citoyens composant le tribunal de district de Semur à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III] (41)*

Citoyens représentans,

Nous avons lû votre proclamation au Peuple françois avec ce sentiment de joie qu'inspire le véritable amour de la Patrie. Si les principes éternels de justice qui y sont consacrés ont pû être un moment comprimés par la terreur et l'oppression, ils étoient dans les coeurs de tous les vrais françois, ils étoient dans les nôtres, ils ne pouvoient périr. La liberté assise sur de

telles bases sera inébranlable, le bonheur du peuple sera certain. Courage, Représentans : que toutes les factions disparaissent devant vous; frappez sans pitié tous ces hommes qui ne parlent que de liberté et qui ne veulent que l'anarchie et le désordre, et qui oseroient lutter contre la Convention, c'est à dire contre la volonté d'un grand peuple; affermissez le règne de la justice et des lois; et la reconnaissance et les bénédictions de la France entière seront la récompense de vos travaux.

Quant à nous, invinciblement attachés aux principes que vous avez manifestés, nous ne reconnoissons jamais d'autre autorité que celle émanée de la Convention nationale centre unique de la puissance publique et de la souveraineté du peuple.

Vive la République, Vive la Convention.

Les membres composant le tribunal de district de Semur.

*Suivent 5 signatures dont celle  
du greffier BUIH.*

*k*

*[Le conseil général du district de Strasbourg à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III] (42)*

Représentans du Peuple!

Les voeux de tous les bons françois sont donc accomplis! Au brigandage, au crime, à la férocité, ont enfin succédé la justice, la vertu, la douce humanité!

Graces immortelles vous soyent rendües, Législateurs. C'est à votre sagesse énergique que nous devons ce bienfait innapreciable.

C'est le règne de la vertu que vous venés d'établir, vous avés juré de la maintenir, c'en est assés; il est indestructible.

Nous avons pour garant de votre serment la tyrannie que vous venés d'abattre, les sages mesures que vous avés prises pour l'empêcher de se reléver jamais, celles que vous préparés chaque jour encore.

Vôte adresse au Peuple françois vous a mérité de tous vos concitoyens une confiance sans bornes; tous les coeurs sont à vous.

Eh! qui pourroit s'empêcher d'exalter les principes que vous venés de manifester; ils sont l'effroi du méchant, l'appui de l'homme vertueux, le gage de la félicité publique.

Législateurs! nous le jurons, au nom de nos concitoyens, nous les defendrons avec vous jusqu'à la Mort. Continués vos travaux, affermisés la République; et le Peuple françois vous proclamera de nouveau les pères et les sauveurs de la Patrie.

Vive la Convention nationale! Vive la République une et indivisible.

*Suivent 10 signatures.*

(41) C 323, pl. 1388, p. 40.

(42) C 323, pl. 1388, p. 39.